



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

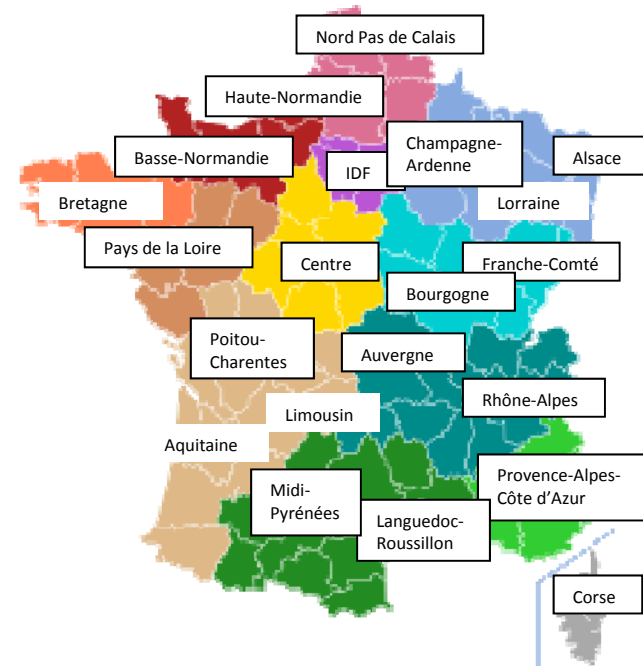
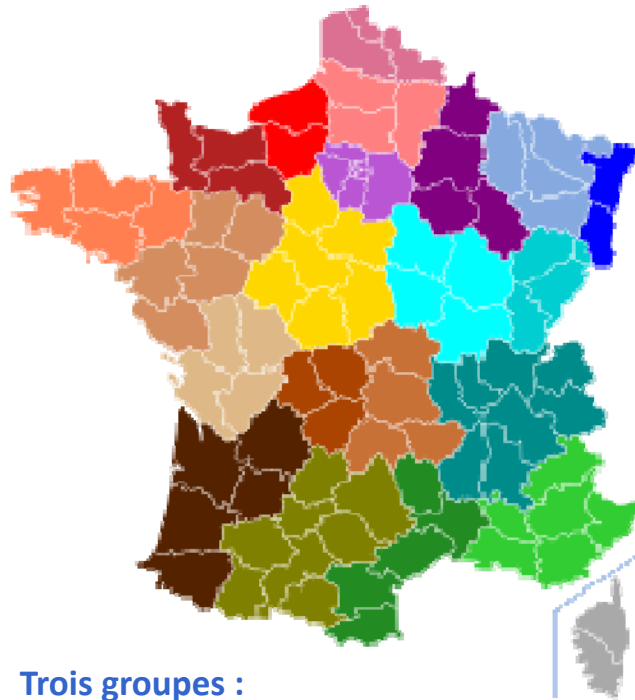
Conduite du projet

de réforme territoriale de l'administration territoriale de l'Etat

Point d'étape au 15 février 2015

De 22 à 13 régions au 01/01/2016 en métropole

16 régions métropolitaines fusionnent en 7 nouvelles régions à créer



Trois groupes :

- Les futures grandes régions qui fusionnent à 2 et qui compteront plus de 10 départements : Rhône-Alpes/Auvergne, Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon
- Les futures grandes régions qui fusionnent 3 régions actuelles : Aquitaine/Limousin/Poitou-Charentes, Alsace/Lorraine/Champagne-Ardenne qui compteront respectivement 12 et 10 départements
- Le 3^{ème} groupe de régions qui résulteront du rapprochement de 2 régions de taille comparable ou différente mais qui portera leur nombre de départements entre 5 et 8, soit à un niveau comparable à celui d'autres régions non impactées par la réforme : Nord Pas-de- Calais/Picardie, Basse et Haute Normandie ou Bourgogne/Franche-Comté.



SOMMAIRE

- ▶▶ **Les principes annoncés au niveau interministériel**
 - ▶▶ Le pilotage national interministériel
 - ▶▶ Le pilotage national ministériel
 - ▶▶ La démarche au niveau régional
 - ▶▶ Des préfigurations dans les 7 nouvelles régions
 - ▶▶ Les principes sur les RH
 - ▶▶ La question des implantations
- ▶▶ **La conduite du projet au sein des ministères sociaux**
 - ▶▶ Le pilotage et le suivi de la réforme
 - ▶▶ L'organisation du projet en 7 chantiers
- ▶▶ **Le calendrier de la revue des missions**



Les principes annoncés au niveau interministériel

RIM du 15 janvier 2015

Le pilotage national interministériel

- ▶▶ Une équipe projet : la **MICORE** mission interministérielle de coordination de la réforme régionale
- ▶▶ **dirigée par Jean-Luc Névache**, coordonnateur national de la réforme des services déconcentrés, rattaché au SGG
- ▶▶ Un **secrétariat permanent** assuré par le SGMAP et la DMAT (Intérieur)
- ▶▶ **Une équipe de collaborateurs** prenant en compte la diversité des ministères concernés
- ▶▶ **Un correspondant pour chaque bloc ministériel**, nommé par le SG
- ▶▶ **Mission : faciliter la préparation de la réforme, identifier les questions justifiant un traitement interministériel en prévenant les blocages et s'assurant de la cohérence des choix locaux. Apporter un appui aux projets régionaux et contribuer à la préparation de la communication des agents et du public.**

Le pilotage national ministériel

Les ministres

- ▶▶ Définissent les éléments de langage de la réforme de leurs services
- ▶▶ Sont associés à la validation des projets élaborés au plan régional concernant les services placés sous leur autorité
- ▶▶ Désignent les chefs de service régionaux préfigurateurs
- ▶▶ Définissent les conditions d'organisation du dialogue social ministériel
- ▶▶ Mettent en place un dispositif de gouvernance de la réforme territoriale de leur ministère en lien avec le SG et les directeurs concernés



La démarche au niveau régional

- ▶▶ Dans chaque région, que son périmètre ait été ou non modifié par la loi, les préfets vont être chargés, sans attendre la nomination des préfigurateurs, de coordonner la réalisation d'un diagnostic territorial qui devra s'achever en avril 2015 (lettre de mission aux préfets en cours)
- ▶▶ Le diagnostic devra traiter des enjeux ou contraintes spécifiques, de l'organisation des services et des processus internes
- ▶▶ Le diagnostic devra être accompagné de préconisations de calendrier et de méthode
- ▶▶ Dans les nouvelles régions, ce diagnostic débouchera sur un nouveau projet d'organisation (prévu pour juillet 2015)
- ▶▶ Dans les régions dont le périmètre n'est pas modifié, le diagnostic pourra conduire à des propositions d'évolution de l'organisation et du fonctionnement des services
- ▶▶ Au 2ème semestre, un projet de réforme des services de l'Etat dans la région sera délibéré en CAR, transmis à l'administration centrale puis soumis à l'approbation du Premier ministre et parallèlement une réflexion aura lieu sur l'évolution des structures à caractère interrégional (Douanes, par ex.)



Des préfigurations dans les 7 nouvelles régions

- ▶▶ **Un préfet de région préfigurateur sera nommé dans chacune des 7 régions**
- ▶▶ **Un directeur de projet**, nommé pour 2 ans sur avis du Préfet préfigurateur, sera placé auprès du préfet préfigurateur et en lien avec la MICORE, à partir d'un vivier validé par le SGG
- ▶▶ **Un préfigurateur pour chaque direction de l'ensemble des réseaux présents à l'échelon régional sera** nommé par le ou les ministres dont ils relèvent, après avis de la MICORE, dans un calendrier coordonné

- ▶▶ **Calendrier :**
 - Lancement en janvier des fiches de postes des 7 directeurs de projet auprès des préfets préfigurateurs (JO du 4 février 2015)
 - Courant mars, conclusions du rapport des inspections interministérielles et ministérielles tendant à proposer des scénarios d'organisation cible des services régionaux
 - Préparation du choix des préfigurateurs en mars et mise en place début avril



Les principes annoncés sur les RH

▶▶ Un accompagnement RH de la réforme est prévu par la DGAFP

- actualisation des outils existants, volet spécifique sur l'accompagnement de l'encadrement supérieur, estimation des volumes d'agents potentiellement concernés, etc. (réunion DGAFP- DRH ministériels le 4/02)

▶▶ Le dialogue social interministériel et inter-fonctions publiques est organisé

- via l'instance spécialisée créée au sein du Conseil commun de la fonction publique (CCFP) qui devrait de nouveau se réunir début mars 2015

▶▶ Sur la question de la mobilité des agents :

- il est indiqué que « cette question ne peut être traitée tant que les contours de la réorganisation territoriale ne sont pas précisément définis. Qu'en tout état de cause, aucune mobilité forcée n'aura lieu à la date de la création des régions et que la mise en place des nouvelles organisations reposera prioritairement sur les mouvements habituels des agents et sur le volontariat avec un accompagnement individualisé. »



La question des implantations

- ▶▶ **Pour rappel** : un chef lieu provisoire sera déterminé par décret avant fin décembre 2015 ; ce chef lieu pourra être confirmé ou modifié par le conseil régional nouveau d'ici la fin de l'année 2016
- ▶▶ **Un débat aura très certainement lieu sur le maintien de services régionaux** dans les anciens chefs lieux de région, qui dépendra également des choix qui seront faits par les conseils régionaux pour leurs propres services
- ▶▶ **C'est le projet de réforme des services de l'Etat délibéré en CAR** (voir diapo 7) qui arrêtera les implantations des services



La conduite du projet au sein des ministères sociaux



Pilotage et suivi de la réforme

- ▶▶ Le pilotage de la réforme est confié aux secrétaires généraux des ministères
- ▶▶ Un suivi avec les **cabinets** (suivi lors des réunions périodiques avec les directeurs de cabinet) avec arbitrages autant que nécessaire,
- ▶▶ Un **comité de pilotage opérationnel** hebdomadaire communs aux 3 réseaux associant le secrétariat général, les chefs de pôle JSCS, ARS et DGP, les chefs de projets DRH, DFAS, DAJ, DSI et Dicom et mobilisation plus large en tant que de besoin pour élaborer un plan d'accompagnement de la réforme apportant une réponse globale aux Réseaux,
- ▶▶ un **groupe miroir de représentants des services territoriaux**, chargé du suivi du plan d'accompagnement, en étroite liaison avec le comité opérationnel,
 - Un **comité de pilotage spécifique par réseau** piloté par le chef de pôle JSCS, via le pré-Comex et par la DGP, via la réunion des sherpas pour suivre l'avancement de la mise en place de la réforme, faire remonter les demandes des Réseaux et traiter des sujets en lien avec les DAC métiers
 - Un **suivi régulier** effectué dans le cadre des **instances de décision existantes** : CNP pour les ARS, Comex JSCS et Direccte, avec les **DAC** (CODIR-CODAC, CODIR-SG), les **Directeurs régionaux** (séminaires des directeurs et des DG d'ARS)
 - Des réunions techniques avec les secrétaires généraux et les DRH des réseaux territoriaux
 - Un **dialogue social ministériel** (réunion de méthode avec les organisations syndicales le 19 janvier)



L'organisation du projet en 7 chantiers

- 1. L'appui aux préfigurations**
- 2. L'accompagnement RH**
- 3. Le dialogue social**
- 4. La mobilisation des moyens**
- 5. Les systèmes d'information**
- 6. L'appui juridique**
- 7. La communication**



Le suivi des 7 chantiers

- Pour chacun des chantiers, un chef de projet issu d'une direction du secrétariat général
- Un COPIL dans chaque direction pilote autour du CODIR
- Un travail collaboratif entre les chefs de projet en comité opérationnel le mercredi matin en lien avec un groupe miroir dans les réseaux
- Un prestataire chargé de l'accompagnement méthodologique pour l'appui à la coordination des chantiers
- Le CODIR SG comme lieu de suivi du projet et de validation des étapes
- Un suivi en CODIR-CODAC
- A chaque fois que nécessaire, arbitrages auprès des cabinets ministériels

Chantier 1 Accompagnement des préfigurations

- Chef de chantier : Secrétariat général (équipe rapprochée)
- Un chef de projet par réseau : Pierre Oudot pour les DRJSCS, Hélène Junqua pour les ARS et Jean-Paul Mimeur pour les Direccte
- Objectifs de ce chantier : Suivre et assurer un appui aux préfigureurs en se mettant à leur écoute tout en prenant en compte le cadrage interministériel, intégrer l'impact de la nouvelle organisation territoriale dans les actions à mener avec les directions d'administration centrale
- Travaux à réaliser :
 - Préparation des préfigurations et des modalités d'accompagnement, en s'appuyant sur les travaux réalisés par les services territoriaux fin 2014, notamment sur les questions organisationnelles
 - Ajustement des référentiels, organisations et modes de fonctionnement des réseaux
 - Adaptation de la DNO et des dialogues de gestion
- Livrables à court terme : Finalisation d'un rétroplanning partagé pour la première phase jusqu'en avril 2015, finalisation des modalités d'animation



Chantier 2 : Accompagnement RH

- Chef de chantier :DRH – Myriam Revel
- Objectifs de ce chantier : Préparer puis assurer l'accompagnement des agents et de l'encadrement tout au long de la réforme
- Travaux à réaliser répartis en 9 lots :
 - 1-Estimation des effectifs concernés et GPEC
 - 2-Gestion des mobilités et des mouvements
 - 3-Encadrement supérieur et intermédiaire
 - 4-Formation et accompagnement du changement
 - 5-Prévention des risques, santé, sécurité, organisation du travail
 - 6-Personnel sous convention collective des ARS
 - 7- Accompagnement renforcé des DRH des réseaux
 - 8-Impact sur le SI-RH
 - 9-Communication RH en lien avec le chantier 7
- Livrables à court terme : nomination des équipes de préfiguration, kit pour les préfigurateurs, organisation de l'information des DR et SG



Chantier 3 : Dialogue social et veille sociale

- Chef de chantier : DRH – Myriam Revel
 - Objectifs de ce chantier : Organiser le dialogue social national et local pendant la période de réforme
 - Travaux à réaliser :
 - Agenda social et modalités d'information des instances nationales
 - Définition des modalités de concertation au niveau des futures régions pendant la période de préfiguration
 - Mise en place d'un dispositif de veille sociale
- Livrables à court terme : Définition des modalités de suivi de la réforme



Chantier 4 : Mobilisation des moyens

- Chef de chantier : DFAS – Eric Quenault
- Objectifs de ce chantier : Traiter l'impact budgétaro-comptable de la réforme territoriale pour les Réseaux et les responsables de programmes et préparer l'accompagnement matériel de la réforme
- Travaux à réaliser :
 - Cartographie budgétaire et comptable et traitement de l'impact
 - Préparation de la loi de finances 2016 en intégrant les coûts induits par la réforme territoriale
 - Chantier spécifique aux ARS
 - Etude de l'impact sur les achats/marchés, l'immobilier, les archives, la logistique (parc d'équipements) ...
- Livrables à court terme : Finalisation des tâches et du rétroplanning



Chantier 5 : Appui juridique

- Chef de chantier : DAJ – Julien Dufour
- Objectifs de ce chantier : Traiter l'impact juridique pour les services et les opérateurs de la réforme territoriale
- Travaux à réaliser :
 - Etat des lieux pour s'assurer de la sécurisation des textes concernant les l'organisation et le fonctionnement des réseaux (y compris en fonction de la loi Notre)
 - Etude d'impact sur l'organisation des fonctions juridiques au niveau déconcentré et sur le traitement du contentieux
- Livrables à court terme : Etat des lieux des textes législatifs éventuellement à modifier concernant les ARS afin de les intégrer dans le projet de loi santé



Chantier 6 : Systèmes d'information

- Chef de chantier : Nicolas Tissot/Christophe Rouquié – DSSIS
- Objectifs de ce chantier : Traiter l'impact de la réforme territoriale sur les systèmes d'information et les moyens de communication
- Travaux à réaliser :
 - Mise en place d'outils permettant d'améliorer le travail collaboratif à distance
 - Etude de l'impact de la réforme territoriale sur les applicatifs métiers et sur les installations, serveurs,...
 - Etude de l'impact sur les équipes de proximité notamment en cas de déménagements
- Livrables à court terme : Réponses aux demandes des Réseaux sur la mise en place de moyens de communication à distance (téléconférence,...) et d'échanges entre les régions (pages intranets communes, sharepoint,...)



Chantier 7 : Communication

- Chef de chantier : DICOM – Anne-Catherine Ferrari
- Objectifs de ce chantier : Organiser la communication au niveau national et apporter un appui aux Réseaux tant pour la communication interne qu'externe
- Travaux à réaliser :
 - Plan de communication interne
 - Plan de communication externe, en lien avec le SIG
 - Définition des modalités d'appui des préfigurateurs
- Livrables à court terme : validation du plan de communication, kit de communication

En conclusion,

- ▶▶ chacune des directions du secrétariat général est organisée en mode projet autour de cette réforme
- ▶▶ Nécessité d'impliquer également les directions d'administration centrale métiers et que des correspondants (membres du pré-comex et sherpas) soient désignés pour suivre le chantier sur l'appui aux préfigurations
- ▶▶ Un calendrier prévisionnel avec les grandes étapes va être réalisé jusqu'en 2017 pour phaser les actions à mener et s'assurer du bon timing
- ▶▶ Un calendrier plus précis va permettre de voir plus en détail ce qui reste à faire d'ici avril et, notamment, de finir de clarifier les modalités de pilotage, d'information et de communication des agents et des OS mais aussi de travailler sur les équipes de préfiguration et de préparer un kit pour les préfigureurs avec des éléments de méthode et des informations essentielles en matière de RH notamment
- ▶▶ Il est important de bien articuler les actions des uns et des autres et d'être très prudents sur les discours qui peuvent être tenus devant des publics différents.
- ▶▶ L'objectif et l'ordre du jour des réunions avec les réseaux (ex. DRH/SG) devront être partagés avant diffusion avec les bureaux/collèges des DR/DG



Calendrier revue des missions (situation au 16-02-2015)

- **11 février** : envoi aux organisations syndicales des trois ministères des documents issus des consultations locales
- **du 6 février au 18 février** : Cycle de réunions de restitution des consultations locales animées par le cabinet Mandon avec les représentants des chefs de file locaux (préfets ou SGAR et chefs de service déconcentrés) en présence des cabinets ministériels et des DAC
- **Mi- Février** : validation par les cabinets de la synthèse des consultations locales avant envoi au SGMAP
- **Mi-février** : validation par les cabinets du schéma de rationalisation des opérateurs, du bilan des EPP 1^{ère} vague et des propositions de nouvelles EPP (3 par ministère) avant rencontre avec le cabinet Mandon (celle avec le cabinet travail est prévue le 13 février)
- **4 mars** : communication en Conseil des ministres (serait centrée sur la réforme territoriale)
- **5 mars** : réunion des ministres sur les premières orientations des feuilles de route
- **1^{ère} quinzaine de mars** : réunion des groupes de travail OS (par ministère) pour discussions sur les remontées des consultations locales et sur les premières orientations des feuilles de route (prochain CNC prévu le 7 avril)
- **Mars** : élaboration de la feuille de route ministérielle (trame définitive non encore bleuie)
- **Avril** : séminaire gouvernemental (date non fixée)